

L'évaluation externe des coordinations territoriales  
par le HCERES  
Vague D

15 Novembre 2016

---

**HCERES**

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur



- ✓ **DECT**: département nouvellement créé au sein du HCERES (1<sup>er</sup> sept. 2016)
- ✓ Organisation interne "légère", appui en RH sur le DEE.
- ✓ Parmi ses **missions**: mission de coordination des activités des différents départements pour réussir une "**évaluation intégrée de site**", ambition nouvelle du HCERES mise en oeuvre à partir de la vague D.

- ✓ Organisation territoriale de l'ESR, suite à la loi de Juillet 2013, très variable selon les sites.
- ✓ Mais dans chaque cas: en charge de la **coordination** des activités (recherche/formation/vie étudiante/politique numérique pour le moins) des acteurs du site et de la définition d'une **stratégie globale** de développement ("**politique de site**" explicitée dans un projet partagé, base de la contractualisation avec l'Etat).
- ✓ Le HCERES adapte son approche à ces évolutions structurantes en mettant en place une évaluation intégrée.

## 2. Evaluation intégrée de site

---

✓ **Constat:** des coordinations territoriales (CT) qui entrent dans une phase de mise en application opérationnelle de leur stratégie, ambitions et trajectoire de développement.

✓ **L'évaluation doit accompagner, et même anticiper, ces évolutions:**

Ce qui amène à évaluer la capacité du site

- à fixer des objectifs,
- à les mettre en œuvre,
- à en réaliser le suivi,
- à analyser l'efficacité des actions menées.

## 2. Evaluation intégrée de site

---

- ✓ Une **approche multi-échelle**, pour partie « **coarse to fine** » (du gros grain au grain plus fin) : de la CT vers les établissements (processus de spécification/différenciation).
- ✓ L'évaluation de la CT avant celle des établissements permet:
  - ° d'analyser comment se concrétise la stratégie collective d'une CT au niveau de chaque acteur en identifiant ses **contributions** à la politique de site (problématique des délégations, transferts,...);
  - ° d'analyser comment chaque acteur articule sa **stratégie propre** avec celle de la CT (respect des principes de subsidiarité);
  - ° d'analyser comment la CT et les établissements se dotent d'**outils** et de **processus de pilotage** pour apprécier la **plus value effective** des stratégies de la CT comme des établissements.

## 2. Evaluation intégrée de site

---

- ✓ Cette approche multi-échelle « coarse to fine » est doublée d'une approche « fine to coarse » (du grain fin au grain plus gros): des UR et formations vers l'établissement et le site (analyse des résultats, processus d'agglomération).
- ✓ La **consolidation** des évaluations recherche et formation au niveau de la CT permet, dans un travail de synthèse final:
  - de relier les résultats constatés à la mise en œuvre des objectifs stratégiques visés;
  - d'apprécier la cohérence au niveau du site de l'ensemble des niveaux évalués;
  - de formuler des recommandations finales croisant la subsidiarité de chaque acteur avec la dynamique de site.

## 2. Evaluation intégrée de site

---

Les convictions sous-tendant une évaluation centrée sur des **dimensions stratégiques** en amont de l'évaluation de la formation et de la recherche:

- ✓ elle assume les principes de **responsabilité et d'autonomie** des entités évaluées porteuses de stratégies, et leur confie la tâche d'apprécier elles-mêmes leurs propres résultats;
- ✓ elle permet de se dérouler (**égalité de traitement**) indépendamment
  - du mode de structuration du site (fusion, association, Comue...)
  - de la taille du site (gros, moyen, petit regroupement)
  - des moyens/performances du site (Idex, Isite, Labex,...).

Chaque site est ainsi analysé avec le **même intérêt**, afin de lui apporter des recommandations les plus utiles possibles à la conduite de son projet.

## Des conditions de réussite de ce processus

---

- ✓ Une **autoévaluation exigeante** attendue du site évalué:  
doit en particulier montrer la capacité du site à suivre et qualifier ses résultats, et à les confronter aux objectifs stratégiques visés pour éventuellement procéder à des modifications de trajectoire ou la mise en œuvre de nouvelles actions (doc. Repères pour l'autoévaluation sera disponible sur site HCERES).
  
- ✓ Une **collaboration accrue** entre les différents départements du HCERES:  
mise en place d'équipe-projet associant des délégués scientifiques/chargés de projet de chaque département pour chaque site.
  
- ✓ Un **référentiel revisité**:  
un focus plus prononcé sur les processus d'amélioration continue au sein de l'entité évaluée.

## Un référentiel revu

---

Un **référentiel décliné en 3 domaines**, adapté à toutes les typologies de CT:

✓ Deux premiers domaines ciblant les dimensions clés de la gouvernance centrale d'une CT, avec une architecture identique aux deux premiers domaines du référentiel « établissement » pour faciliter l'articulation ultérieure des évaluations aux deux niveaux institutionnels.

-Domaine 1: **positionnement et stratégie de développement**

Quel diagnostic partagé et quel positionnement identifié ?

Quel périmètre et compétences de la CT?

Quelles ambitions visées, quels moyens mobilisés, quelle identification de champs d'action?

Quelle politique d'alliances et de partenariats?

## Un référentiel revu

---

- Domaine 2 : **gouvernance et pilotage** (et organisation interne)

Quelle organisation interne au service de la stratégie

Quelles instances, quels circuits de décision ?

Quelle politique de la qualité ?

Quelle politique de communication ?

Quels outils de pilotage ?

Quel modèle de management et de gestion ?

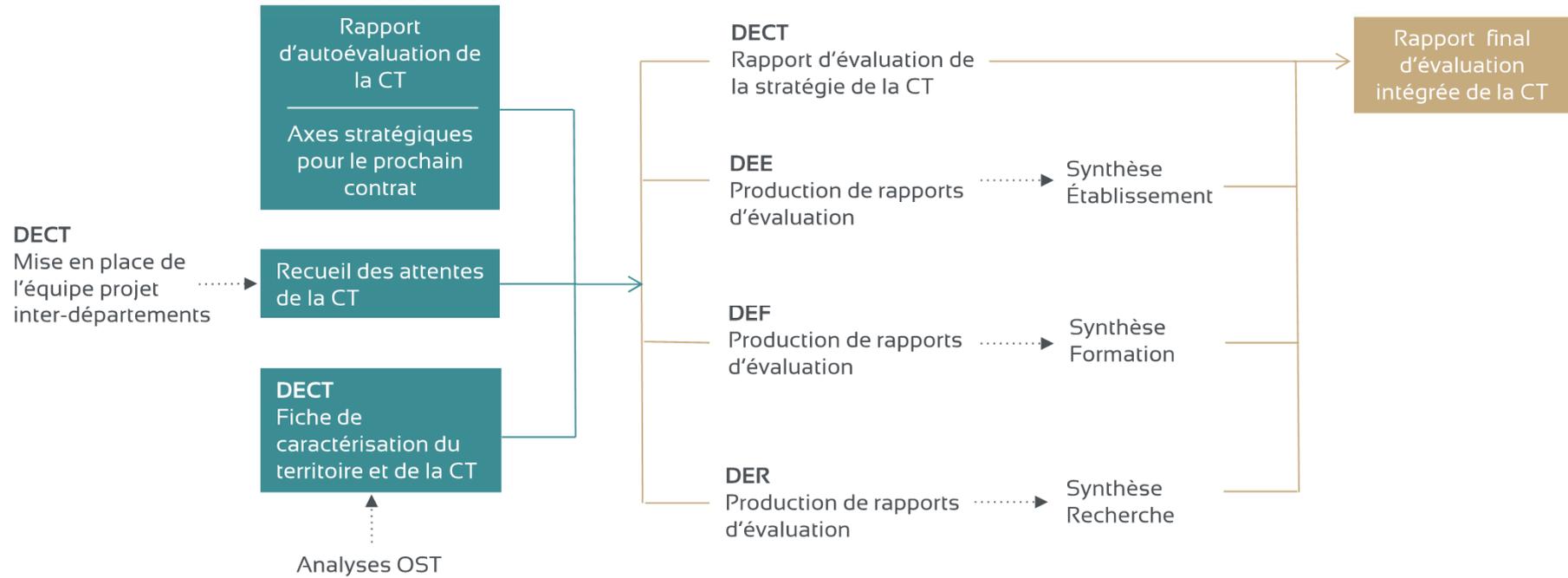
✓ Le Domaine 3 porte sur le suivi des **missions et compétences de la coordination territoriale**

Quels outils de suivi des résultats des différents champs d'activité ?

Quelle qualification des résultats ?

Quelle analyse de la trajectoire de la CT ?

# Schéma cible du processus d'évaluation intégrée



CT = coordination territoriale  
DECT = département d'évaluation des coordinations territoriales  
DEE = département d'évaluation des établissements

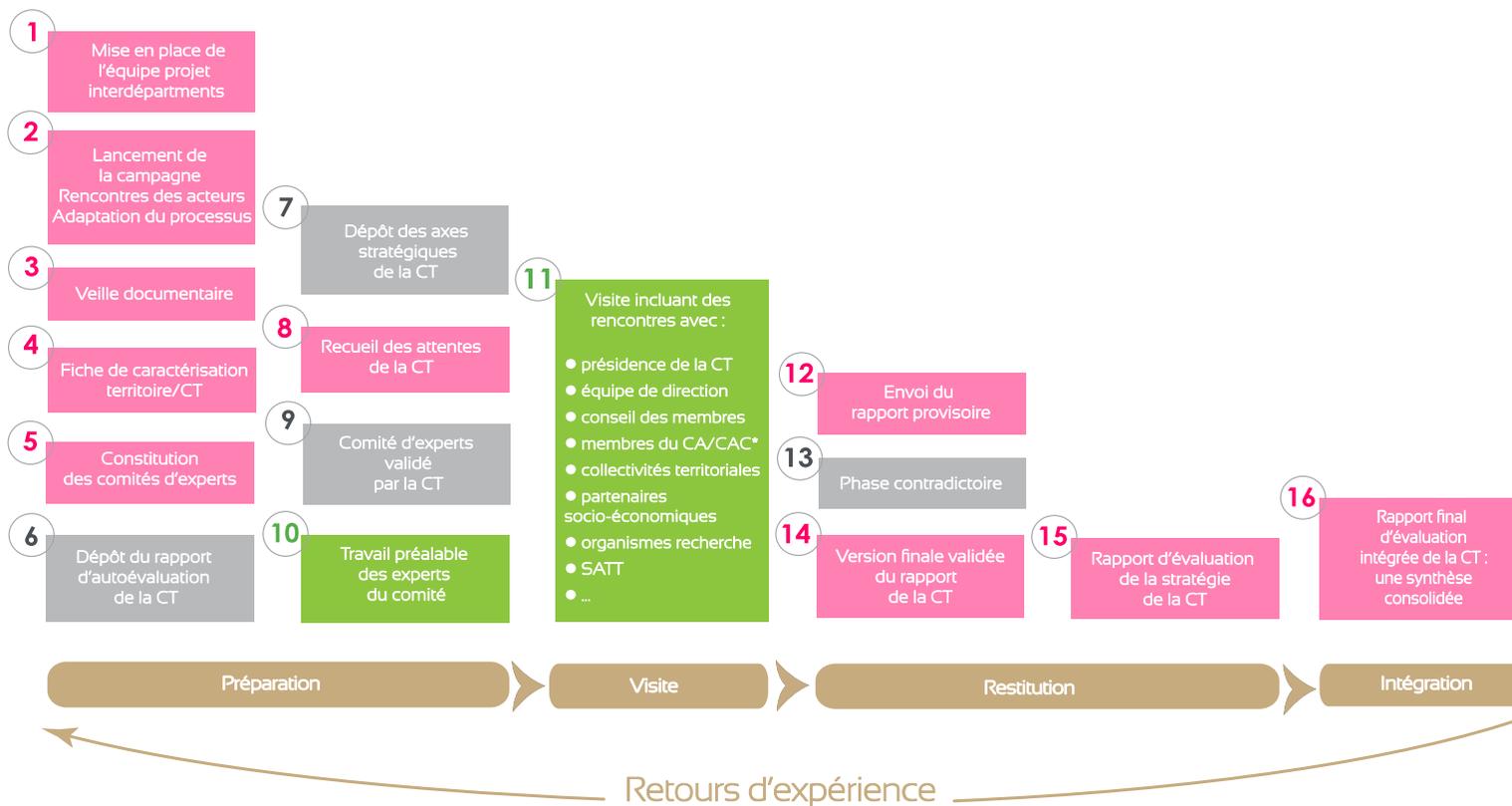
DEF = département d'évaluation des formations  
DER = département d'évaluation de la recherche  
OST = observatoire des sciences et techniques

Novembre 2016

- ✓ **Valeurs** du HCERES (collégialité, expertise par des pairs, égalité, transparence, ...).
- ✓ Evaluation résultant de la consolidation d'un travail en trois temps:
  - **temps établissement**: production d'un rapport d'autoévaluation (RAE) qui fait de l'évaluation un acte ancré dans le cycle de développement de l'institution;
  - **temps HCERES**: évaluation externe par un comité d'experts (neutralité bienveillante), basée sur ce RAE et les éléments de contexte;
  - **temps contradictoire**: production d'un rapport public.

# 3. Le déroulé du processus

## Évaluation des coordinations territoriales (CT)



● Ce qui relève du HCERES ● Ce qui relève de l'établissement ● Ce qui relève des experts

\* CA/CAC : Conseil d'administration/Conseil académique

Novembre 2016

### 3. Le déroulé du processus

---

#### -Une concertation entre le HCERES et le site évalué en amont de l'évaluation:

- ✓ Constitution du comité d'experts (une dizaine de membres):
  - le site est sollicité pour faire des propositions;
  - le site est consulté formellement sur la composition du comité formé (détection des éventuels conflits ou liens d'intérêts)
  
- ✓ Rencontre entre le HCERES (équipe projet interdépartements) et le site (environ 3 mois avant la visite) :
  - recueil des attentes du site et de ses partenaires;
  - organisation logistique de la visite (planning, documents, etc...).

### 3. Le déroulé du processus

---

#### - Le cœur de l'évaluation externe :

- ✓ La préparation de la visite par le comité : problématisation de l'évaluation
- ✓ La visite : un planning et un choix d'interlocuteurs qui reflètent le fonctionnement et les ambitions du site, à la lumière des éléments de problématique identifiés par le comité
- ✓ L'écriture du rapport d'évaluation de la stratégie de la CT:
  - par les experts, sous la responsabilité du président du comité
  - Le HCERES garant de la cohérence, de la méthode (objectivation) et des formulations des jugements (sur la forme).

**Output:** Rapport d'évaluation de la stratégie de la CT

### 3. Le déroulé du processus

---

#### -La phase d'intégration des évaluations réalisées sur le site:

✓Phase à différencier de celle d'évaluation: il n'y a pas de nouveau processus d'évaluation, il y a **consolidation** et **synthèse** des évaluations réalisées.

✓Ecriture du **rapport final** d'évaluation intégrée sous la responsabilité du (de la) président(e) du comité de visite du site, à partir des synthèses formation/recherche/établissements compilant les rapports produits au sein des départements, et à la lumière du rapport d'évaluation de la stratégie du site.

**Output:** Rapport final d'évaluation intégrée de la CT

### 3. Le déroulé du processus

---

- **Une concertation entre le HCERES et le site évalué en aval de l'évaluation:**

(non différente de ce qui a été présenté pour l'évaluation des établissements)

- ✓ **Phase contradictoire** relative:

- au rapport provisoire de l'analyse de la stratégie de la coordination territoriale
- au rapport provisoire final d'évaluation intégrée

- ✓ **Retours d'expérience** sur le processus d'évaluation :

- le site est sollicité pour répondre à un questionnaire de satisfaction.

## 4. Les sites de la vague D

La vague D inclut les 4 regroupements d'établissements suivants:

- ✓ **heSam Université**: hautes écoles Sorbonne arts et métiers  
ComUE qui fédère 12 établissements (dont 2 organismes de recherche)  
(5 établ. évalués par le HCERES en vague D)
- ✓ **Paris Sciences et Lettres** (PSL Research University) :  
ComUE qui comprend 25 membres (dont 3 organismes de recherche) (10  
établ. évalués par le HCERES en vague D)
- ✓ **Sorbonne Universités/Université** (SU) :  
ComUE *en transformation* qui regroupe 11 membres (dont 4 organismes  
de recherche) et des associés (4 établ. évalués par le HCERES en  
vague D)
- ✓ **Université Sorbonne Paris Cité** (USPC) :  
ComUE qui comprend 14 membres (dont 5 organismes de recherche) et  
des associés (10 établ. évalués par le HCERES en vague D)

5. Evaluation de la stratégie de la COORDINATION TERRITORIALE de  
Paris Sciences & Lettres (PSL)

---

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

DECT, présentation PSL, 15 nov 2016

- ✓ Chimie ParisTech
  - ✓ Mines ParisTech
  - ✓ Collège de France
  - ✓ Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS)
  - ✓ Ecole nationale des chartes
  - ✓ Ecole normale supérieure (ENS Ulm)
  - ✓ Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE)
  - ✓ Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris (ESPCI Paris)
  - ✓ Observatoire de Paris
  - ✓ Université Paris-Dauphine
- ✓ La stratégie de coordination territoriale portée par la Comue Paris Sciences et Lettres (PSL): qui comprend d'autres établissements non évalués par le HCERES en vague D, ainsi qu'un réseau de partenariats divers.

✓ Suite à entrevue au HCERES:

- dépôt du rapport d'autoévaluation (RAE) de PSL décalé au 21 septembre 2017
- travail de concertation avec l'ANR pour ne pas alourdir le travail à réaliser dans le cadre du RAE pour le HCERES et du dossier Idex.

✓ Un comité d'une dizaine d'experts pour l'évaluation de PSL :

- Au moins 1 expert en lien avec monde socioéconomique
- Au moins 1 expert avec expérience de restructurations induites par mise en œuvre de politique publique
- Au moins 1 expert administratif
- Au moins 1 expert doctorant
- Au moins 1 étranger parmi les experts académiques
- Des profils d'experts académiques à définir selon les attentes de l'évaluation et les axes du RAE, mais nécessité évidente de compétences dans le domaine du pilotage d'une université de recherche intensive à forte ambition internationale.

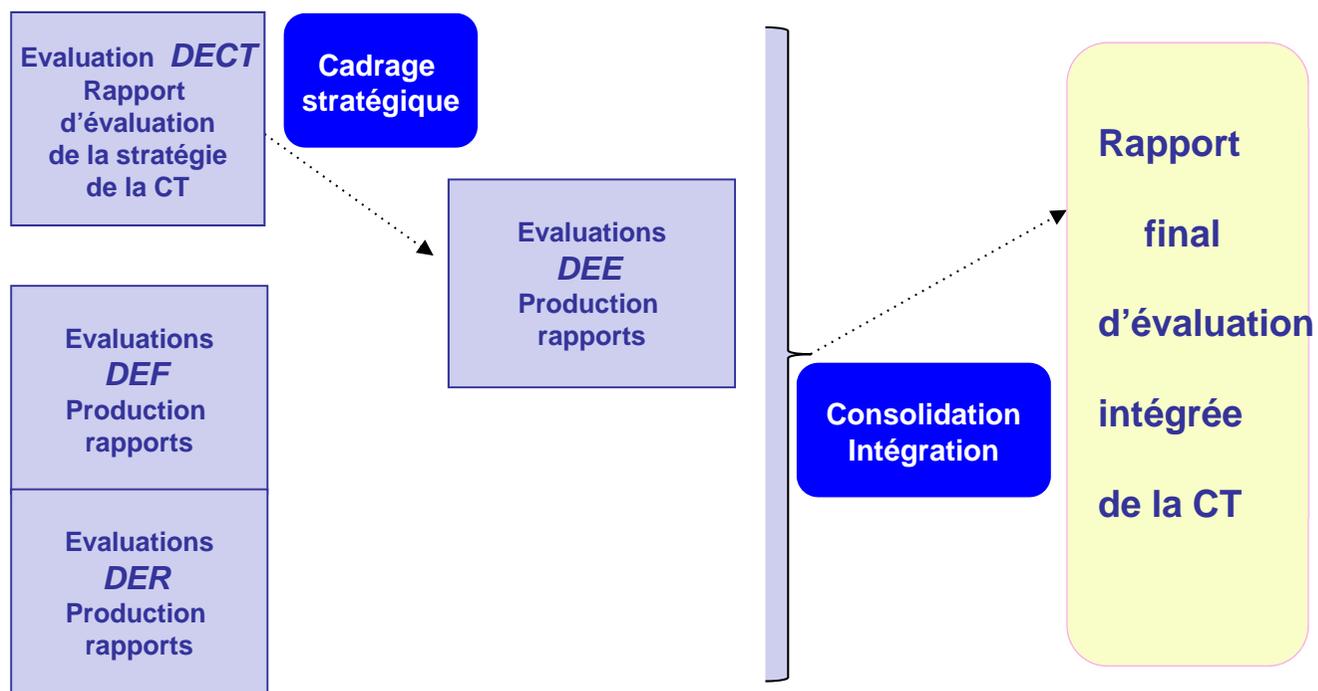
- ✓ Prise en compte des établissements, non évalués par le HCERES, membres ou associés à PSL, ainsi que de ses principaux partenaires :
  - Echanges avec ces établissements lors des entretiens planifiés pour la visite
  - Ou/et demande d'une « note de positionnement »
- ✓ Planning possible, à affiner dans les mois à venir:
  - Réunion de recueil des attentes des partenaires du site: fin octobre 2017 ?
  - Visite du site en janvier 2018 ?
  - Rapport provisoire autour d'avril 2018 ?
  - Rapport publié autour de mai 2018 ?
  - Rapport final d'évaluation intégrée autour de décembre 2018 ?

## COORDINATIONS TERRITORIALES

Laura ARMALET	Adjointe à la déléguée administrative	01 55 55 60 92
Danièle KERNEÏS	Déléguée administrative	01 55 55 63 93
Annie VINTER	Directrice	01 55 55 61 92
Robert FOUQUET	Délégué scientifique coordinateur	01 55 55 61 81
Stéphane ONNEE	Délégué scientifique coordinateur	01 55 55 63 29
2 Chargés de Projet en cours de recrutement		

Pour toute question : [dir.coordinations@hceres.fr](mailto:dir.coordinations@hceres.fr)

## Schéma cible du processus d'évaluation intégrée



# LANCEMENT SUR SITE DE LA VAGUE D D'ÉVALUATION

## EVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

15 Novembre 2016

---

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

## Sommaire

1. missions et périmètre
2. contexte de l'évaluation externe des établissements
3. principes de l'évaluation externe des établissements
4. évolutions méthodologiques de l'évaluation externe des établissements
5. Référentiel de l'évaluation externe des établissements
6. les attentes en matière d'autoévaluation
7. le calendrier et les principales étapes de l'évaluation externe

## ✓ Missions du DEE

Organisation et mise en œuvre de l'évaluation institutionnelle des établissements et des organismes

## ✓ Périmètre actuel

- universités et écoles
- organismes de recherche
- établissements publics et privés (autres ministères)
- établissements privés sous contrat avec le MENESR
- autres



## ✓ *Contexte international*

- le processus de Bologne
- les ESG
- l'inscription au registre EQAR des agences européennes
- l'évaluation du HCERES par l'ENQA - European Association for Quality Assurance in Higher Education

## ✓ *Contexte national*

- la loi ESR 2013
- la nécessaire articulation entre l'évaluation institutionnelle des établissements et celle des stratégies de coordinations territoriales (site) portées par les regroupements auxquels elles sont reliées

- ✓ **Objectif prioritaire** : aide à l'institution évaluée dans le respect de ses choix passés et à venir *(et non pas contrôle)*
- ✓ **Evaluation globale d'un établissement** *(et non pas par composantes)*
- ✓ **Evaluation par les pairs**
  - vivier d'experts
  - collégialité de l'évaluation
  - comité responsable du contenu du rapport final signé par le président du comité

- 
- ✓ **L'évaluation vise à poser un diagnostic sur la capacité de l'établissement à :**
    - élaborer une stratégie pour ses différents champs d'activité
    - s'assurer de sa mise en œuvre et de son suivi
    - modifier éventuellement sa trajectoire
  
  - ✓ **L'acte d'évaluation s'appuie sur :**
    - les principes d'objectivité, de transparence et d'égalité de traitement entre les différentes structures évaluées
    - des experts choisis :
      - sur les principes de neutralité et de prévention des conflits et liens d'intérêts
      - sur le critère premier d'une expérience de la gouvernance et du pilotage institutionnel
    - Un dialogue amont et aval avec l'établissement évalué (recueil des attentes, propositions d'experts et phase contradictoire)
  
    - l'autoévaluation considérée comme acte politique majeur de l'institution et comme point d'appui principal de l'évaluation externe

- L'articulation avec la stratégie de coordination territoriale (CT)
  - La stratégie propre de l'établissement (subsidiarité)
  - Les contributions de l'établissement à la stratégie de CT
  - Une coordination des évaluations de la CT et des établissements
  
- Une évaluation externe plus focalisée sur la capacité de l'établissement à maîtriser la mise en œuvre de sa stratégie
  - capacité à exprimer une stratégie globale (passée et future)
  - capacité à décliner la stratégie en politique opérationnelle
  - capacité à effectuer le suivi pour la période évaluée des résultats
  - capacité de l'établissement à situer la qualité de ses résultats par rapport à sa propre trajectoire et à son environnement (local, national, international)

## ❑ 4 points majeurs

- ✓ l'association de la communauté de travail
- ✓ la description de la méthode mise en œuvre pour l'autoévaluation
- ✓ l'analyse des capacités opérationnelles de l'établissement
- ✓ le contenu évaluatif du rapport

## ❑ Des diagnostics de forme libre

- ✓ Points forts, faibles,... SWOT
- ✓ analyse des risques
- ✓ identification des enjeux

## ❑ Pas d'obligation d'organiser le RAE selon le plan du référentiel de l'évaluation externe. Deux seules prescriptions :

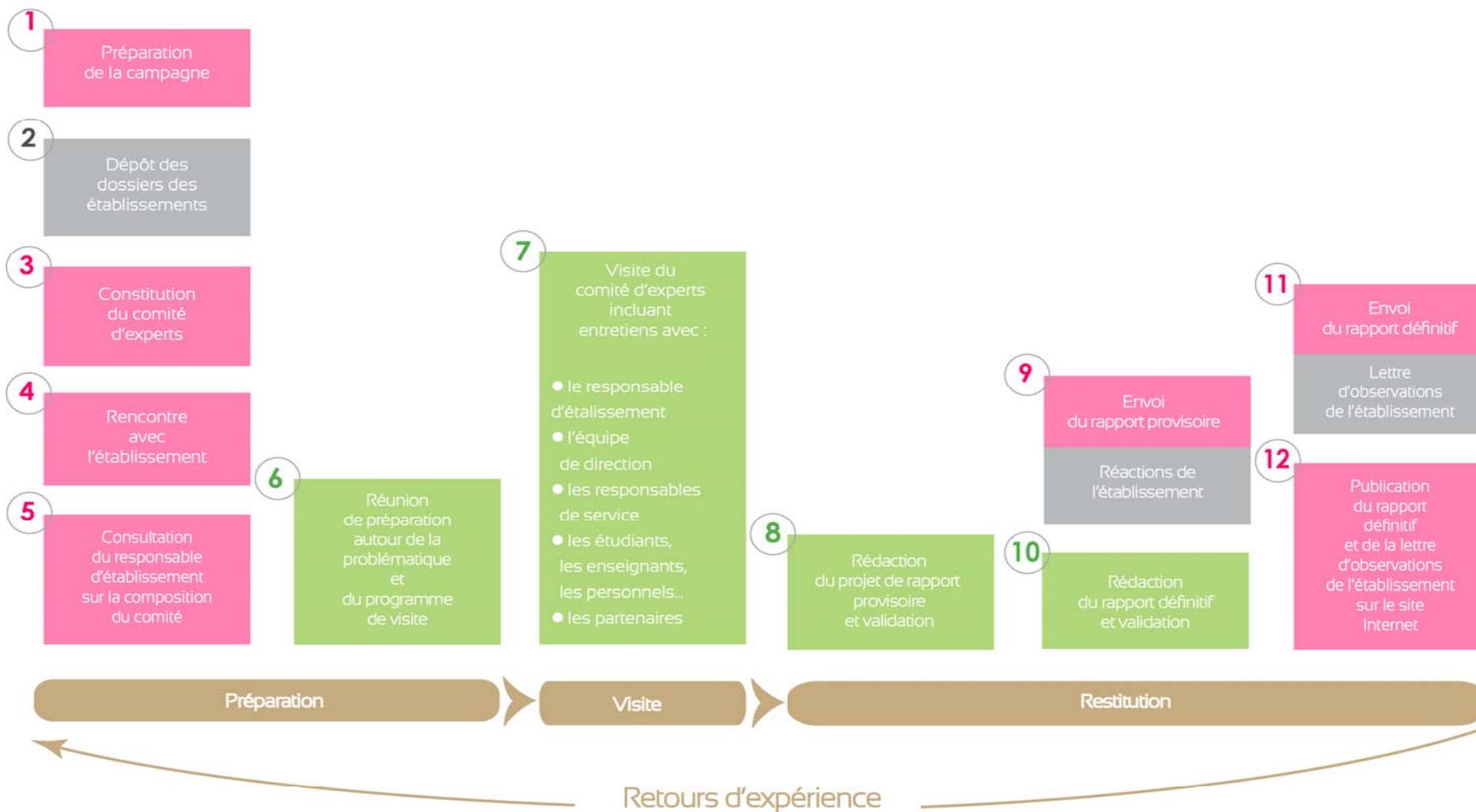
- *un rapport de taille raisonnable (60 pages)*
- *des annexes organisées et pertinentes*

## ❑ Un document d'aide méthodologique mis à disposition : « repères pour l'autoévaluation (en cours de révision: livraison décembre)

# Évaluation des établissements

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur



● Ce qui relève du HCERES   ● Ce qui relève de l'établissement   ● Ce qui relève des experts

Novembre 2016

## Les principales étapes et modalités de l'évaluation externe : les étapes 3, 4, 5

---

- ✓ **Suivi HCERES par un binôme "DS-CP"** (Délégué Scientifique, Chargé de Projet)
  - *Rôle d'interface (information, organisation, relecture)*
  - *Accompagnement du comité avant, pendant et après la visite*
  
- ✓ **Constitution du comité d'experts**
  - entre 6 et 8 personnes dont un étranger
  - une majorité d'académiques
  - un cadre administratif, un étudiant, un socioéconomique
  - les suggestions de l'établissement sont les bienvenues
  
- ✓ **Rencontre HCERES-établissement**
  - les attentes de l'établissement
    - caractéristiques, sujets ouverts, critères
  - les aspects organisationnels
    - le « menu » et le planning
    - documents, logistique, etc.
  
- ✓ **Consultation de l'établissement sur la composition du comité**
  - détection des liens d'intérêt

## ✓ la visite

- une préparation structurée (note de problématique)
- un planning
  - aux objectifs définis par les experts
  - environ 40 entretiens et plus de 100 interlocuteurs
  - des interlocuteurs externes et internes variés
  - aucune restitution devant l'établissement

## ✓ l'écriture du rapport

- par les experts, animée par le président
- les interventions du HCERES (interaction avec le comité)
  - cohérence interne
  - méthode (objectivation)
  - formulations

## ✓ la validation du rapport

- lors de la réunion de restitution, puis après la phase contradictoire par les experts
- signé par le président du Comité et le président du HCERES

- ✓ **La phase contradictoire avec l'établissement**
  - un rapport provisoire
  - les premières réactions de l'établissement (erreurs, omissions, précisions, erreurs de compréhension, formulations impropres et assertions mal fondées)
  - la version définitive du rapport
  - la lettre d'observations de l'établissement

- ✓ **La publication du rapport**

- ✓ **Le retour d'expériences (REX)**
  - questionnaire de satisfaction
  - réunion avec les établissements



# Département d'Évaluation de la Recherche (DER)

---

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

## Réunion de lancement de la campagne d'évaluation

### Vague D 2017-2018

## Évaluation de la recherche

- Une mission qui demeure : l'évaluation des unités de recherche par les pairs ;
- une nouvelle mission : l'instruction des dossiers de validation des procédures d'évaluation externe pour les UR ;
- une mission renforcée : l'implication dans l'évaluation des coordinations territoriales pour le volet Recherche des sites.

## Trois dispositifs :

- l'évaluation des unités de recherche, qui évolue dans le sens de la simplification et d'une meilleure prise en compte de la qualité ;
- l'évaluation des champs de recherche, nouveau processus mis en œuvre en vague D ;
- des synthèses Recherche par site.

## Passage de six à trois critères :

- qualité des produits et activités de recherche :
  - *liés à la production de connaissances et aux activités concourant au rayonnement et à l'attractivité ;*
  - *liés aux interactions avec l'environnement ;*
  - *en relation avec la formation par la recherche ;*
- organisation et vie de l'unité ;
- projet scientifique à cinq ans.

## Trois phases :

- rapport provisoire sur dossier + liste de questions ;
- visite sur site ;
- rapport final, simplifié (*avis global + points forts, points faibles, recommandations, appréciation textuelle synthétique par critère*).

## Un champ :

*« Mode de structuration permettant d'organiser les entités de recherche d'un site en ensembles définis selon des cohérences thématiques ou disciplinaires. »*

- Les champs sont déterminés par les établissements et les organismes tutelles des entités de recherche d'un site.
- Les unités pluridisciplinaires peuvent relever de plusieurs champs, qui peuvent être des structures administratives dotées de compétences (financières par exemple) ou de simples structures de coordination, d'une grande souplesse.

## Mieux appréhender l'écosystème de l'unité de recherche :

leur évaluation permet de mieux comprendre l'articulation des unités de recherche avec d'autres objets que le HCERES, pour l'heure, n'évalue pas (les labex, équipex, IHU, les SATT, les pôles de compétitivité, les incubateurs, etc.).

## Trois procédures possibles :

- 1) si les champs existent et ont une activité permettant un bilan :  
procédure standard ;
- 2) si les champs sont créés depuis trop peu de temps ou n'ont qu'une existence embryonnaire : évaluation sur projet, suivie d'un simple avis assorti de recommandations ;
- 3) si la coordination territoriale, du fait de difficultés (politiques notamment), n'est pas en état de proposer un mode de structuration / coordination de ses activités de Recherche : simple synthèse réalisée pour le site par les services du HCERES, à partir des rapports d'évaluation des unités de recherche.

## Trois critères :

1. positionnement dans l'environnement et objectifs stratégiques ;
2. organisation et structure de pilotage ;
3. qualité du lien entre champ de recherche et champ de formation.

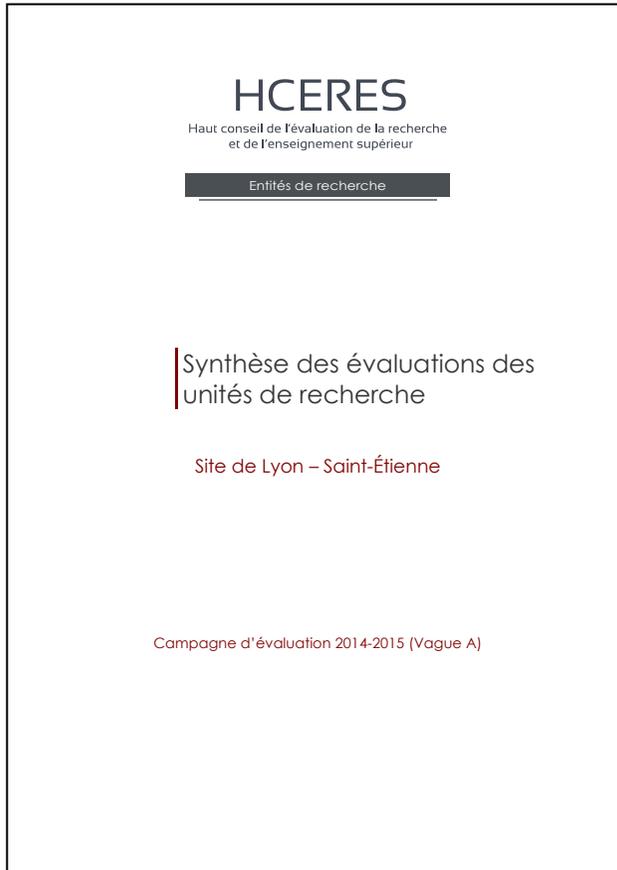
## Trois phases :

- rapport provisoire sur dossier ;
- visite sur site ;
- rapport final.

Produire pour chaque site de la vague D des synthèses de l'évaluation de l'activité de recherche à partir des rapports d'évaluation des unités et des champs de recherche.

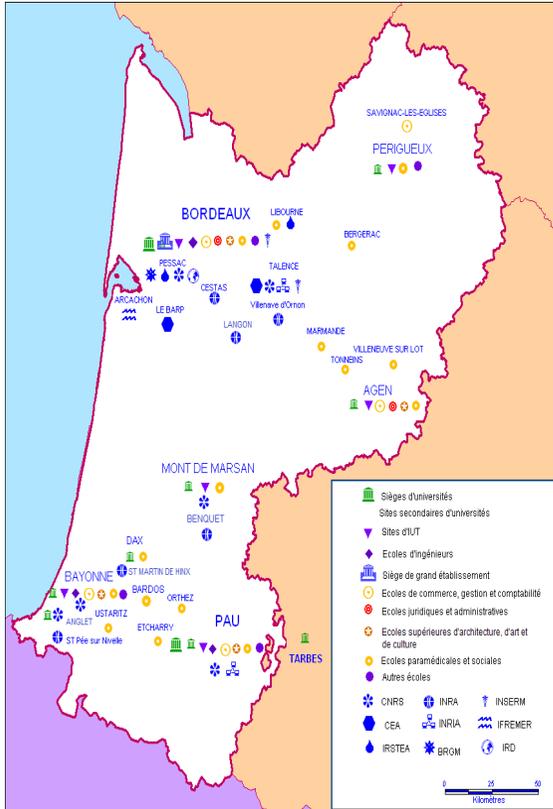
Public concerné :

- Experts HCERES (DECT et DEE) ;
- Établissements et organismes ;
- DGESIP/DGRI.



## Document structuré en deux parties :

- caractérisation du site (UR et personnels) ;
- analyses et synthèses.



- Description de l'écosystème (PIA, fédérations, CPER, SATT, incubateurs, CHU, etc. ) ;
- répartition des forces de recherche (*UR, RH*)
  - par opérateurs (établissements, organismes),
  - par disciplines (domaine et sous-domaine),
  - par territoires ;
- caractérisation des principaux opérateurs
  - répartition des effectifs (*UR* et *RH*),
  - collaborations inter-opérateurs.

- Synthèse des évaluations des UR et des champs par domaine et sous-domaine (*panels ERC*) et/ou selon le découpage de la coordination territoriale ;
- synthèse sur l'implication des organismes (EPST, EPIC) ;
- synthèse sur la Recherche clinique (continuum labos labellisés, CIC, recherche CHU, CLCC) ;
- synthèse des réponses aux points d'attention soulevés par les tutelles.

## Domaine scientifique SHS

Sous-domaine scientifique SHS1 : Marchés et organisations

Panel disciplinaire SHS1.1 : Economie

Panel disciplinaire SHS1.2 : Finance, management

Sous-domaine scientifique SHS2 : Normes, institutions et comportements sociaux

Panel disciplinaire SHS2.1 : Droit

Panel disciplinaire SHS2.2 : Science politique

Panel disciplinaire SHS2.3 : Anthropologie et ethnologie

Panel disciplinaire SHS2.4 : Sociologie, démographie

Panel disciplinaire SHS2.5 : Sciences de l'information et de la communication

Sous-domaine scientifique SHS3 : Espace, environnement et sociétés

Panel disciplinaire SHS3.1 : Géographie

Panel disciplinaire SHS3.2 : Aménagement et urbanisme

Panel disciplinaire SHS3.3 : Architecture

Sous-domaine scientifique SHS4 : Esprit humain, langage, éducation

Panel disciplinaire SHS4.1 : Linguistique

Panel disciplinaire SHS4.2 : Psychologie

Panel disciplinaire SHS4.3 : Sciences de l'éducation

Panel disciplinaire SHS4.4 : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Sous-domaine scientifique SHS5 : Langues, textes, arts et cultures

Panel disciplinaire SHS5.1 : Langues / littératures anciennes et françaises, littérature comparée

Panel disciplinaire SHS5.2 : Littératures et langues étrangères, civilisations, cultures et langues régionales

Panel disciplinaire SHS5.3 : Arts

Panel disciplinaire SHS5.4 : Philosophie, sciences des religions, théologie

Sous-domaine scientifique SHS6 : Mondes anciens et contemporains

Panel disciplinaire SHS6.1 : Histoire

Panel disciplinaire SHS6.2 : Histoire de l'art

Panel disciplinaire SHS6.3 : Archéologie

La synthèse est réalisée  
selon une  
structure préétablie,  
par domaine  
et sous-domaine.

## Domaine scientifique ST

### Sous-domaine scientifique ST1 : Mathématiques

Panel disciplinaire ST1.1 : Mathématiques pures

Panel disciplinaire ST1.2 : Mathématiques appliquées

### Sous-domaine scientifique ST2 : Physique

Panel disciplinaire ST2.1 : Physique nucléaire et particules

Panel disciplinaire ST2.2 : Physique moléculaire, plasma, optique

Panel disciplinaire ST2.3 : Matériaux, structure et physique solide

### Sous-domaine scientifique ST3 : Sciences de la terre et de l'univers

Panel disciplinaire ST3.1 : Océan, atmosphère

Panel disciplinaire ST3.2 : Terre solide

Panel disciplinaire ST3.3 : Astronomie, univers

### Sous-domaine scientifique ST4 : Chimie

Panel disciplinaire ST4.1 : Chimie physique théorique et analytique

Panel disciplinaire ST4.2 : Chimie coordination, catalyse, matériaux

Panel disciplinaire ST4.3 : Chimie moléculaire, polymères

Panel disciplinaire ST4.4 : Chimie du et pour le vivant

### Sous-domaine scientifique ST5 : Sciences pour l'ingénieur

Panel disciplinaire ST5.1 : Mécanique du solide

Panel disciplinaire ST5.2 : Génie des procédés

Panel disciplinaire ST5.3 : Mécanique des fluides

Panel disciplinaire ST5.4 : Energie, thermique

### Sous-domaine scientifique ST6 : Sciences et technologies de l'information et de la communication

Panel disciplinaire ST6.1 : Informatique

Panel disciplinaire ST6.2 : Electronique

Panel disciplinaire ST6.3 : Automatique, signal, image

## Domaine scientifique SVE

**Sous-domaine scientifique SVE1 :** Agronomie, Biologie Végétale, Ecologie, Environnement, Evolution

**Panel disciplinaire SVE1.1 :** Biologie cellulaire et biologie du développement végétal

**Panel disciplinaire SVE1.2 :** Evolution, écologie, biologie des populations

**Panel disciplinaire SVE1.3 :** Biotechnologies, sciences environnementales, biologie synthétique, Agronomie

**Sous-domaine scientifique SVE2 :** Biologie Cellulaire, Imagerie, Biologie Moléculaire, Biochimie, Génomique, Biologie Systémique, Développement, Biologie Structurale,

**Panel disciplinaire SVE2.1 :** Biologie moléculaire et structurale, biochimie

**Panel disciplinaire SVE2.2 :** Génétique, génomique, bioinformatique, biologie systémique

**Panel disciplinaire SVE2.3 :** Biologie cellulaire, biologie du développement animal

**Sous-domaine scientifique SVE3 :** Microbiologie, Virologie Immunologie

**Panel disciplinaire SVE3.1 :** Microbiologie

**Panel disciplinaire SVE3.2 :** Virologie

**Panel disciplinaire SVE3.3 :** Parasitologie

**Panel disciplinaire SVE3.4 :** Immunologie

**Sous-domaine scientifique SVE4 :** Neurosciences

**Panel disciplinaire SVE4.1 :** Neurobiologie

**Panel disciplinaire SVE4.2 :** Neurologie médicale

**Sous-domaine scientifique SVE5 :** Physiologie, Physiopathologie, Cardiologie, Pharmacologie, Endocrinologie, Cancer, Technologies Médicales

**Panel disciplinaire SVE5.1 :** Physiologie, Endocrinologie, Physiopathologie

**Panel disciplinaire SVE5.2 :** Cardiologie, cardiovasculaire

**Panel disciplinaire SVE5.3 :** Génétique médicale, Pharmacologie, technologies médicales

**Panel disciplinaire SVE5.4 :** Cancer

**Sous-domaine scientifique SVE6 :** Santé Publique, Epidémiologie, Recherche Clinique

**Panel disciplinaire SVE6.1 :** Santé publique

**Panel disciplinaire SVE6.2 :** Epidémiologie

**Panel disciplinaire SVE6.3 :** Recherche clinique

<sup>1</sup> Les dénominations pôle ou département peuvent être utilisées.

La synthèse est réalisée selon un mode de découpage discuté avec les partenaires du site (*document « champs de recherche »*).

## Caractérisation des pôles de recherche COMUE Grenoble Alpes par sous-domaine

1. Sciences Juridiques, Politiques et Économiques, Sociologie et Gestion (SJPESG)
2. Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines, Cognitives et Sociales (ALLSHCS)
3. Mathématiques, Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (MSTIC)
4. Chimie, Biologie, Santé (CBS)
5. Physique des Particules, Astrophysique, Géosciences, Environnement et Écologie (PAGE)
6. Physique, Ingénierie, Matériaux (PEM)

## Caractérisation et analyse des départements de recherche de l'UB

1. Le département SHS
2. Le département ST
3. Le département SVE

## Synthèse des réponses aux points d'attention (champs de recherche) de l'Université de Savoie Mont-Blanc (USMB)

### **Le champ Comportements, Images, Cultures, Sociétés (CICS)**

- ☐ Qualité du lien formation / recherche pour les UR de psychologie
- ☐ Capacité à fédérer les forces de recherche du champ autour de projets structurants interdisciplinaires
- ☐ Capacité à répondre aux enjeux de la francophonie et du transfrontalier
- ☐ Coûts humain et financier induits par l'appartenance aux pôles UGA pour les laboratoires distants

### **Le champ Entreprise, Gouvernance, Responsabilités (EGR)**

- ☐ Équilibre entre recherche académique et recherche finalisée
- ☐ Capacité à fédérer les forces de recherche du champ autour de projets structurants en droit, en économie et gestion, en lien avec les préoccupations des acteurs socio-économiques
- ☐ .....

### **Le champ Montagne, Tourisme, Sport, Santé (MT2S)**

- ☐ Spécificité et originalité des recherches des UR de ce champ
- ☐ .....

### **Le champ Sciences Fondamentales, Terre, Environnement (SFTE)**

- ☐ Qualité de la recherche
- ☐ Collaboration entre laboratoires du champ
- ☐ Insertion dans les programmes nationaux et internationaux
- ☐ .....

### **Le champ Technologies : Mécatronique, Énergie-Bâtiment, Numérique (TMEBN)**

- ☐ Valorisation / insertion dans les défis sociétaux
- ☐ Valorisation de la position transfrontalière
- ☐ .....

La synthèse intègre des réponses aux points d'attention formulés par les tutelles (document « champs de recherche »).

Je vous remercie de votre attention.

# L'évaluation externe des formations par le HCERES

## Vague D

Novembre 2016

---

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur



- **L'autoévaluation** - processus formalisé et collégial interne à l'institution.
  - Indispensable à l'évaluation externe (Cf. E.S.G.).
  - L'autoévaluation peut être réalisée au grain voulu par l'institution. Le HCERES en demande une synthèse uniquement au niveau des mentions, en s'appuyant sur le cadre national des formations (CNF).
  - Le HCERES propose des référentiels et des aides à la rédaction des dossiers qui peuvent servir au processus d'autoévaluation.
- **Les dimensions stratégiques** de l'offre de formation de l'institution.
  - Une offre de formation n'est pas un simple peigne de formations mais doit être structurée pour refléter les axes stratégiques de l'institution. Le HCERES demande une présentation en « champs de formations » (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles) et en « écoles doctorales » (3<sup>ème</sup> cycle).

**La loi de Juillet 2013** : Les établissements sont maintenant accrédités pour une offre de formation ... après évaluation par le HCERES.

En conséquence en vagues E, A et B :

- Dossier d'évaluation au HCERES pour évaluer le bilan.
- Dossier d'accréditation à la DGESIP pour évaluer le projet et accréditation.

**Mesure 40 de simplification de l'ESR par Thierry Mandon (2016)** : le HCERES évalue le bilan et le projet des établissements en matière d'offre de formations.

- Plus de dossier d'accréditation mais un dossier uniquement évalué par le HCERES dans ces deux aspects.
- La DGESIP s'appuie sur cette évaluation pour accréditer (sans dossier).
- Expérimentation en vague C, généralisation en Vague D.

# L'évaluation externe bilan/projet des offres de formations

- 1) Des champs de formations (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles)
- 2) Des écoles doctorales (3<sup>ème</sup> cycle)

## Objectifs globaux de l'évaluation externe du HCERES

- Placer les établissements dans un dispositif formalisé de revue périodique de leurs offres de formations par l'autoévaluation et l'évaluation externe.
- Apprécier les stratégies des sites, des établissements, des départements, des disciplines en matière de formation.
- Apprécier les dispositifs mis en place dans et en appui des formations et écoles doctorales.
  - langues, numérique, aide à la réussite, professionnalisation, innovation pédagogique, liens formation/recherche, international, autoévaluation, ...
- Faire un retour aux structures évaluées et aider au pilotage des établissements.
- Participer à l'évaluation intégrée des sites.

# 1) Des champs de formations

---

Le grain de l'évaluation externe du HCERES est celui des **champs de formations**.

- Des champs de formations servent à présenter le **bilan** des formations de la dernière période, et leurs perspectives .
  - Chaque formation est évaluée sur son bilan et ses perspectives par un comité associé à son champ.
- Des champs de formation servent à présenter le **projet** d'architecture de l'offre de formation pour la prochaine période.
  - Les projets de formation ne sont pas évalués (autonomie pédagogique).
  - La prise en compte des recommandations issues de l'évaluation du bilan et des perspectives des formations est examinée.

# 1-1) Evaluation des formations

---

- Evaluation des formations **L, LP et M**, existant en 2016-2017 ayant au moins deux années de fonctionnement.
  - y compris les formations de santé débutant par la PACES,
  - y compris les masters MEEF,
  - y compris les diplômes conférant un grade de licence ou master (hors celles relevant de la CTI et de la CEFDG).
- Un **dossier unique** bilan et perspectives pour chaque formation déposé en une fois.
- Le dossier doit donner, sur la base du référentiel HCERES pour les formations, une **synthèse de l'autoévaluation** pour la précédente période et des **perspectives d'amélioration et d'évolution** pour la prochaine période.

## 1-2) Evaluation par champs de formations

---

Champ de formations = ensemble cohérent de formations, jouant un rôle d'affichage stratégique pour l'institution.

Le processus consiste à réaliser une évaluation en deux temps :

- Sur le bilan : évaluation des formations regroupées en champs de formations ; un comité d'experts est en charge d'un champ et des formations qu'il réunit,
- Sur le projet : évaluation « à gros grain » du projet d'architecture de l'offre pour la prochaine période. Les mêmes experts sont en charge des deux phases. Des visites sur site par domaine sont organisées.

Les champs de formations sont définis par l'institution en amont de l'évaluation pour la partie bilan et sont le grain de l'évaluation de la partie projet.

### Dépôt à la date du 21 septembre 2017 :

- La partie Bilan
  - Un dossier par « champ bilan » (~20 pages).
  - Un dossier par formation (mention) (~15 pages) qui s'appuie sur le référentiel HCERES d'évaluation externe des formations.
  - *Des listes prévisionnelles sont à déposer le 23 février 2017 au plus tard.*

### Dépôt ultérieur en fonction des sites (minivagues)

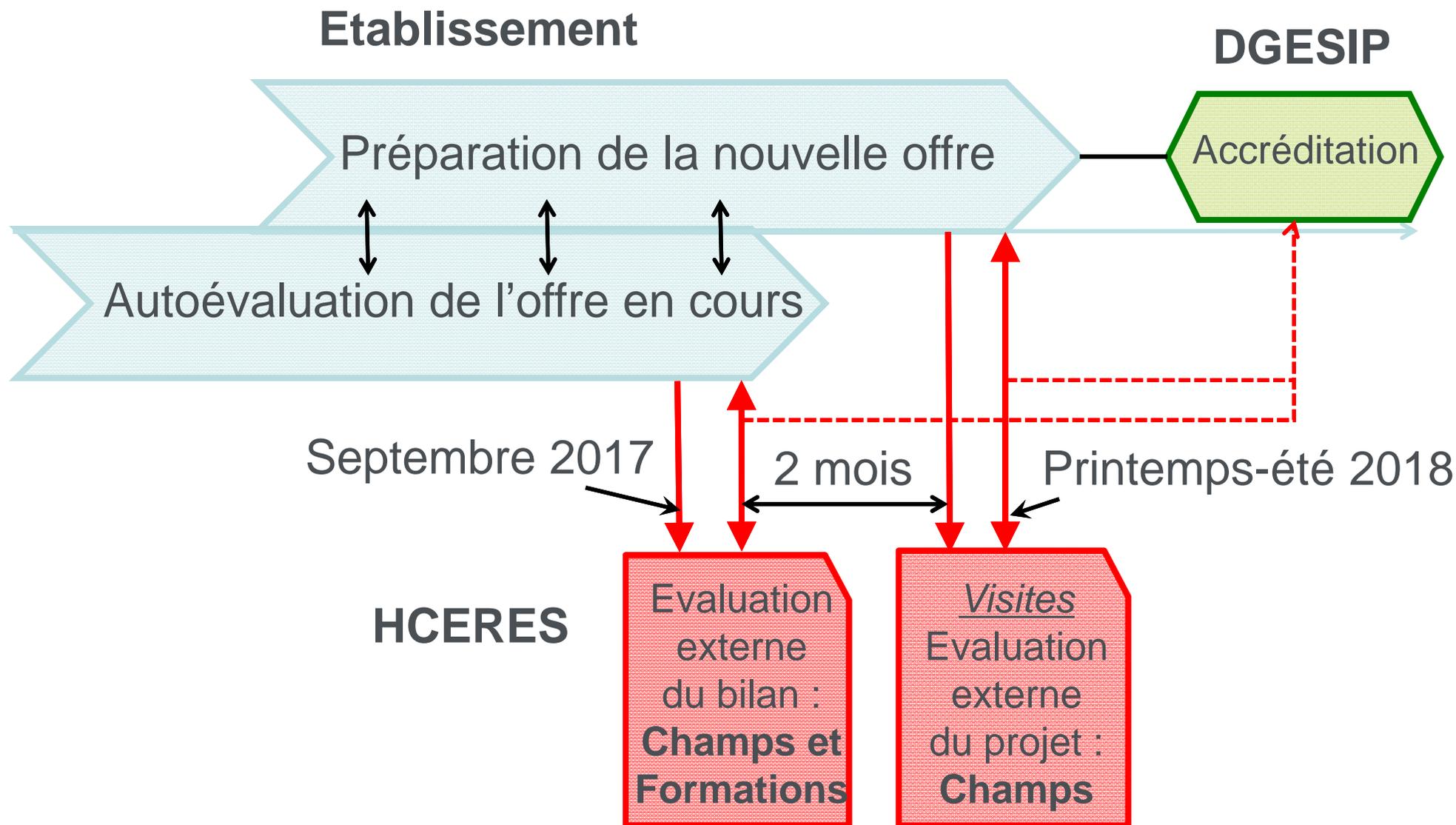
- 2 mois après le retour à l'institution des résultats de l'évaluation du bilan
- La partie Projet
  - Un dossier par « champ projet » (~ 20 pages).
  - En annexe des fiches de présentation pour les mentions qui sont proposées à l'accréditation.

## 1-4) Retours des évaluations

---

- Un rapport d'évaluation pour chaque « champ bilan » :
  - Analyse du rôle et du positionnement du champ.
  - Synthèse des évaluations des formations du champ.
    - Avec identification des formations problématiques.
  - Une fiche d'évaluation pour chaque formation :
    - Une évaluation au regard du référentiel HCERES des formations et de l'analyse des données quantitatives.
    - Une analyse de l'autoévaluation et des perspectives d'amélioration et d'évolution.
- Un rapport d'évaluation sur chaque « champ projet » :
  - Cohérence, rôle, positionnement et opérationnalité du champ pour la prochaine période.
  - Evolution des formations pour lesquelles des problèmes auraient été identifiés dans le bilan.

# Positionnement de l'évaluation externe



## 2) Des écoles doctorales

---

### Dossier unique (dépôt au 21 Septembre 2017).

Présentation de l'ED en demande d'accréditation (projet) et du bilan/autoévaluation des ED de la dernière période qui participent au projet.

### Comité d'experts avec visite sur site.

Ensemble des visites d'un site coordonnées sur 2-3 jours.

Réunion plénière sur la politique doctorale du site.

Visite de chaque ED par un comité.

### Evaluation du fonctionnement global de l'ED sur 3 grands critères :

Fonctionnement et adossement scientifique de l'école.

Encadrement et formation des doctorants.

Suivi du parcours professionnel et insertion des docteurs.

### Un rapport d'évaluation par ED.